

L'Association Musulmane de Montréal-Nord

Mémoire présenté dans le cadre de la :

Consultation publique sur la politique d'interpellation policière du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Déposé le 27 septembre 2020

Mise en contexte

La Commission de la sécurité publique à l'Hôtel de Ville de Montréal, en la personne de son vice-président, M. Abdelhaq Sari tire depuis longtemps la sonnette d'alarme sur l'impératif de transparence devant marquer les opérations policières conduites par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment quand il est question d'interpellations de personnes originaires des minorités. Ainsi, le SPVM rejette à la base l'existence de profilage racial au moment de l'intervention, comme il omet d'informer la personne concernée quant à son droit de ne pas répondre au moment de l'interpellation.

En outre, le Commission de la sécurité publique fustige l'impunité des agents du fait de l'absence d'une véritable politique de sanctions et dénonce le fait que l'émission des fiches ne soit pas systématique au moment de l'interpellation alors que le bon sens requiert le contraire. En outre, la question de l'application des suivis en matière d'interpellations requiert selon la Commission de la sécurité publique du SPVM l'inclusion de plusieurs acteurs pour qu'elle gagne en crédibilité. Elle insiste également sur l'importance de mettre en place un processus de consultation pour que la transparence guide sa démarche en tout temps.

L'Association municipale de Montréal-Nord soutient sans réserve l'action menée dans ce sens par l'opposition municipale à l'Hôtel de Ville et l'appuie inconditionnellement convaincue que les observations faites par l'opposition rejoignent les siennes.

En août 2019, un rapport final sur l'analyse des données du service de police de la Ville de Montréal (SPVM) portant sur les interpellations policières ciblant les personnes issues des différentes minorités a été remis au SPVM. Rédigé par un groupe d'experts, à savoir Victor Armony (Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal), Mariam Hassaoui (Université TELUQ) et Massimiliano Mulone (École de criminologie de l'Université de Montréal), ledit rapport met en relief la question du profilage racial au moment de l'interpellation. Ainsi, une personne de race noire par exemple serait-elle sensiblement plus sujette à interpellation qu'une personne de race blanche. Il est également précisé que certains quartiers de la métropole sont particulièrement exposés à ce phénomène en dépit de nombreuses campagnes organisées pour lutter contre la discrimination sous toutes ses formes.

Le groupe d'experts souligne dans ce sens que la multiplication des interpellations ne donne pas nécessairement des résultats probants en matière de lutte contre la criminalité. Aussi, dans un souci de transparence invite-t-il le SPVM à mettre en place des mécanismes adéquats pour qu'une documentation édifiante soit mise à la disposition du grand public en lien avec l'origine des personnes interpellées. Une telle démarche consoliderait la relation de confiance entre cette institution respectable et le citoyen. Ce dernier, en tant que contribuable constamment sollicité par le fisc, est en droit de savoir jusqu'à quelle mesure son argent est employé à bon escient par les corps constitués.

L'AMMN : Un ancrage avéré dans le tissu nord-montréalais

Sur la base de ces éléments, l'Association musulmane de Montréal Nord (AMMN) a jugé opportun de contribuer au débat public portant sur le profilage racial au moment des interpellations policières. Bien implantée dans le tissu associatif et communautaire de Montréal-Nord, l'AMMN offre ses services à l'ensemble des nord-montréalais, indépendamment de leur confession, de leur race ou de leurs ressources. La vocation inclusive de notre association nous a d'ailleurs valu la reconnaissance des bénéficiaires certes, mais également celle des élus et des représentants des corps constitués. Un ancrage incontestable qui nous conforte dans notre conviction que nous avons une mission à accomplir. Celle consistant à prendre part au débat public sur le profilage racial au moment de l'interpellation policière en est une de toute première importance. En tant qu'association de référence à Montréal-Nord, l'AMMN soutient que la question du profilage racial se pose au moment des interpellations de la part du SPVM. Ce

quartier figure en effet parmi ceux où le revenu par habitant est le plus faible de la métropole. L'éclatement du tissu familial y est d'autant plus répandu que certains parents éprouvent des difficultés à accomplir convenablement leur rôle. La faiblesse des revenus, alliée à la pression incessante des enfants et adolescents met parfois les parents dans une situation très inconfortable. **Les difficultés financière éprouvées, la promiscuité vécue dans des appartements exigus et parfois insalubres, en plus du voisinage délicat constituent un terreau propice à la criminalité sous toutes ses formes. Dans un tel contexte, les minorités constituent une cible naturelle et régulièrement, les médias rapportent des incidents enregistrés ça et là impliquant des personnes issues de différents groupes ethniques.**

Si le groupe d'experts qui a soumis le rapport au SPVM en août 2019 précise avec raison qu'une personne noire ou autochtone est beaucoup plus sujette à l'interpellation qu'une personne blanche, on pourrait également ajouter les personnes originaires du Maghreb et les personnes de confession musulmane en général dont le nombre a connu une croissance exponentielle depuis les années 1990, période à laquelle les gouvernements fédéral et provincial ont fait le pari de l'immigration choisie. Corollaire de cette politique, nous parlons aujourd'hui de plusieurs milliers de maghrébins et d'individus de confession musulmane installés à Montréal-Nord dont l'intégration est sujette à caution. Les difficultés manifestes éprouvées par ce groupe à faire valoir son expérience dans sa nouvelle société d'accueil le confronte aujourd'hui aux mêmes dysfonctionnements qui minent le tissu social et familial des personnes autochtones, haïtiennes ou africaines.

On peut donc conclure sans grand risque de nous tromper que les personnes de confession musulmane de Montréal-Nord connaissent aujourd'hui les mêmes problèmes que ceux vécus par les autres communautés. D'ailleurs, de nombreux jeunes originaires du Maghreb sont nés au Québec et installés à Montréal-Nord avec leurs familles. Que ce soit à l'école ou dans leur propre bloc d'immeuble, il n'est pas rare qu'ils soient en contact d'une manière ou d'une autre avec des groupes à risque. Drogue, larcins divers ou prostitution peuvent faire partie de leur quotidien. Sans parler d'un risque encore plus grave : Celui de l'embrigadement opéré par certains individus relevant de groupes fanatiques. Dans ces conditions, les opérations policières peuvent prendre un virage musclé alors qu'il a été démontré que des interpellations policières effectuées sur une base raciale ou ethnique ne parviennent pas vraiment à juguler le fléau de la criminalité, de la prostitution ou autres.

Un profilage récurrent

Au niveau de l'Association musulmane de Montréal-Nord, nous sommes confrontés à la réalité du quotidien de ces jeunes et de leurs familles. Nous sommes bien placés pour savoir que l'éclatement du tissu familial pour engendrer des conséquences désastreuses. Un divorce qui finit mal peut faire naître un sentiment de culpabilité qui peut facilement faire basculer un jeune dans la drogue et les larcins. Ces éléments qui peuvent donner l'impression de n'avoir qu'un rapport indirect avec la question des interpellations policières sont pourtant d'une importance cruciale. Stigmatiser un jeune déjà victime d'une forme de rejet social, peut supposer un choc dont les séquelles peuvent être traînées à vie. C'est l'une des raisons principales pour lesquelles le rapport d'experts présenté en août 2019 au SPVM met en exergue « l'impératif de se doter d'une politique en matière d'interpellation ».

Pour reprendre textuellement la première recommandation figurant dans le résumé du rapport, l'accent est mis sur :

une définition standardisée de ce qu'est une interpellation et des raisons qui justifient ou non son enregistrement dans le système; des cadres de pratique pour réduire les interpellations non nécessaires; une systématisation de l'enregistrement des interpellations effectuées; des consignes claires quant aux modalités d'enregistrement de l'appartenance « raciale » perçue des personnes interpellées; un suivi du volume d'interpellations permettant d'identifier les tendances anormales ou problématiques.

Pour l'instant, et sur la base des réponses proposées par le SPVM, nous constatons une certaine tendance à ôter de la gravité au phénomène estimant que les mesures adoptées jusqu'à présent par la police de Montréal fournissent des réponses adéquates aux doléances des différents groupes (Ligue des Noirs du Québec, personnes d'origines autochtones, maghrébins...). Au niveau de l'AMMN, nous estimons que c'est loin d'être suffisant. La transparence à laquelle tous les Montréalais ont droit requiert la mise en place de certaines mesures supplémentaires qui sont précisées dans la partie « Recommandations ». Pour l'instant, non seulement le SPVM semble se satisfaire des mesures actuellement en vigueur, mais l'administration Plante à son tour ne semble pas voir grand intérêt à ce qu'un tour de vis soit donné en la matière. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre désaccord avec la politique du revers de main de la Ville et du SPVM. Non, tout est loin d'être parfait, Madame la mairesse et plusieurs organismes vous le font aujourd'hui savoir.

Dans le même ordre d'idées, nous ne pouvons que soutenir l'action constructive conduite par le Conseiller de Ville et vice-président de la Commission de la Sécurité publique de la Ville de Montréal, M. Abdelhaq Sari qui a été l'un des premiers à tirer la sonnette d'alarme au sujet des lacunes qui accompagnent les interpellations policières plus particulièrement dans les quartiers dits difficiles.

Ainsi donc, les personnes issues des minorités sont sensiblement plus sujettes à interpellation policière que les personnes blanches. Une politique d'interpellation encadrée et soumise à évaluation serait, du point de vue de l'Association musulmane de Montréal-Nord (AMMN) susceptible de permettre de lutter avec efficacité contre les abus pouvant découler d'une interpellation. Le fardeau fiscal considérable qui grève le budget des Montréalais justifie amplement que le public ait un droit de regard sur la façon dont se conduisent les corps constitués. Nous le soutenons véhémentement tout en étant pleinement convaincus que les dépassements pouvant être perpétrés par certains ne sauraient entacher la crédibilité d'une institution comme le SPVM. Toutefois, le bon sens requiert que dans une société démocratique, les services publics financés à même les deniers des contribuables doivent faire l'objet d'un contrôle permanent. Dénoncer les abus pouvant survenir c'est aussi un appel à l'amélioration de ces services pour veiller à la mise en place d'une société plus juste.

Dans un arrondissement comme Montréal-Nord où sévit une forme assez sévère de précarité et où le revenu par habitant figure parmi les moins élevés de la métropole et peut-être du Québec, l'approche sécuritaire ne saurait être l'unique moyen à employer pour lutter contre la violence. Et s'il faut absolument faire montre de fermeté au moment de mener une action policière pour assurer la sécurité de la population, autant veiller à ce que le discernement guide la démarche du SPVM. On ne peut cibler un québécois d'origine maghrébine juste parce que sa démarche paraît suspecte, parce que son aspect vestimentaire semble peu soigné, parce qu'il ne s'exprime pas convenablement ou parce qu'il se trouvait au mauvais endroit, au mauvais moment, c'est-à-dire, au moment où une action visant d'autres individus est menée. Nous confirmons par conséquent les données fournies par les représentants des autres groupes, à savoir que proportionnellement, il y a disparité manifeste en termes d'interpellations et de la façon dont celles-ci sont opérées, selon qu'on soit blanc ou maghrébin.

Ainsi, fait-on référence régulièrement du côté du SPVM aux "Faits observables" pour justifier une interpellation sans que les contours desdits faits ne soient clairement définis. Cette formule creuse a justement été dénoncée à plusieurs reprises par les élus de l'opposition à l'Hôtel de la Ville. Dans leur esprit et du nôtre, cela prête à confusion et peut donner lieu à diverses interprétations. Et quand le SPVM soutient qu'il a "besoin de temps pour qu'une nouvelle culture s'ancre dans les pratiques quotidiennes", on a envie de lui répondre: "Dans ce cas, et en attendant que le SPVM intègre cette "nouvelle culture", combien de dérapages seront enregistrés?". En outre, dans l'hypothèse où une interpellation abusive ne respecterait par le protocole en vigueur, la personne

s'estimant lésée pourrait-elle faire valoir ses droits? Si oui, comment? Une lettre d'excuses? Une compensation? Et surtout, peut-on réellement évoquer des actions tangibles contre l'agent ou l'agente qui se serait rendu coupable d'abus car il se serait laissé entraîner par le feu de l'action? Les cas de figure où des sanctions sont appliquées contre les agents en question sont suffisamment rares pour que nous ayons quelques doutes quant à l'aboutissement de la démarche.

À notre connaissance, les autres groupes qui ont soumis un rapport de la même nature que le nôtre mettent en relief "l'échec de la politique d'interpellations" estimant qu'elle gagnerait d'être revue et corrigée. Nous aurions aimé être plus nuancés ou évoquer des "cas isolés", mais sur la base d'incidents qui se produisent trop fréquemment à notre point de vue, force est de constater que les jeunes québécois de confession musulmane sont logés à la même enseigne que les représentants des autres minorités. Nous considérons en outre que le SPVM a eu à sa disposition suffisamment de temps pour mettre en place des pratiques plus nuancées mais que ce temps n'a pas été mis à profit, ce que nous déplorons. **Sous cet angle, nous partageons sans ambages l'inquiétude des élus de l'opposition à l'Hôtel de Ville qui n'ont cessé de fustiger cette situation et demeurons à leur disposition pour toute action future.** Responsabilité rime à avec reddition des comptes. Au même titre que n'importe quel citoyen au Québec se verrait exposé à des sanctions de la part de son employeur s'il commet une sérieuse erreur de jugement ou toute autre faute professionnelle grave, il n'y a pas de raison à notre point de vue pour que les agents du SPVM n'aient pas à répondre de leurs actes en cas d'abus avéré.

Dans un souci de transparence, nous ne pouvons qu'appuyer la quatrième recommandation du rapport Armony invitant le SPVM à "intégrer la question du profilage racial à l'ensemble de leurs plans, programmes et pratiques". Ce faisant, on passerait des formules creuses et des vœux pieux à une forme d'efficacité et de mesures tangibles en phase avec nos propres revendications.

À Montréal-Nord, certains souvenirs sont toujours vivaces dans les esprits même si beaucoup de temps s'est écoulé depuis que les faits se sont produits, Ainsi, le 1^{er} décembre 2005, le jeune Mohammed Anas Bennis a été abattu par deux agents du SPVM au sortir d'une mosquée à Côte-des-Neiges. Le rapport de police avait alors blanchi les deux agents qui ont tiré à bout portant sur le jeune homme. Si le comité de déontologie de la police n'avait retenu aucun blâme à l'encontre des deux agents, il s'était par contre interrogé sur le bien fondé de l'emploi systématique d'une arme à feu. Il s'est demandé s'il «n'existait pas d'alternative à cet ultime recours». En outre,

l'enquête diligentée par le comité de déontologie ne revêtait pas non plus de caractère contraignant et les deux agents incriminés se sont réservés le droit d'accepter ou de refuser d'être interrogés dans le cadre de cette enquête.

Quelques années plus tard, plus exactement le 9 août 2008, il y a eu le cas de l'adolescent Fredy Villanueva, abattu de manière tragique lors d'une opération policière. Le cas du jeune homme de 18 ans avait fait couler beaucoup d'encre à l'époque au point de faire le tour des médias à l'échelle canadienne, voire nord-américaine. Il a même été à l'origine d'émeutes dans le secteur nord-est de Montréal après qu'une partie de l'opinion publique dans cet arrondissement de la métropole ait conclu, avec raison, au profilage racial et à l'utilisation de la force de manière abusive et injustifiée. Le cas Fredy Villanueva a été, rappelons-le, à l'origine d'une enquête confiée à la Sûreté du Québec pour s'assurer de son impartialité.

Plus récemment, le 7 août 2020, un adolescent de 13 ans a fait les frais d'une intervention policière musclée uniquement parce qu'il a filmé une scène de bagarre à Montréal-Nord et l'opération policière qui s'ensuivit. Un agent du SPVM qui a pris l'initiative du jeune homme pour une provocation s'est jeté sur lui comme s'il avait affaire à un criminel majeur et aguerri. Ayant assisté à la scène, la mère de l'adolescent a voulu s'interposer comme l'aurait fait n'importe quelle mère pour protéger son fils. Mal lui en a pris. En effet, les agents présents ont aspergé la dame de poivre de Cayenne alors que, visiblement, elle ne représentait aucun danger manifeste pour les agents. À la base de cet incident, figure la question de filmer ou pas une intervention policière. Selon le Conseiller de Ville pour Montréal-Nord M. Abdelhaq Sari, "tout citoyen devrait avoir le droit de filmer une intervention policière. C'est une question de transparence car elle apporte des éléments pouvant être irréfutables quant au respect des normes en vigueur au moment où ladite opération est menée". C'est également le point de vue de l'AMMN qui fait de la transparence un point fondamental de son action.

Entre le cas Fredy Villanueva et celui de l'adolescent qui a filmé la scène de la rue Emery, de nombreux autres cas d'interventions policières disproportionnées se sont produits. Certains, impliquant des jeunes de confession musulmane soulèvent tout autant des interrogations et nous conduisent au constat que l'a priori défavorable et les idées préconçues peuvent conduire à des dérapages policiers. Le pourcentage de cas enregistrés à Montréal-Nord concernant l'interpellation de jeunes issus des minorités est suffisamment élevé pour que des mesures tangibles soient prises. Quand la Ville de Montréal ou le SPVM répliquent à l'opposition municipale que les mesures actuellement en vigueur sont irréprochables et qu'il n'y a pas lieu de les modifier, quel message

envoyons-nous alors aux parents de ces jeunes, aux groupes de défense des minorités et à l'opinion publique en général? À l'Association musulmane de Montréal-Nord, nous estimons que les montréalais ont le droit d'avoir le service le plus transparent possible. Les taxes considérables dont ils s'acquittent justifient amplement la mise en place de mesures optimales dans ce sens.

Dans un autre ordre, on ne peut passer sous silence un aspect directement relié à la problématique: Celui de la corrélation entre la précarité et la recrudescence de la violence. Plus les revenus sont instables et plus il y a risque de succomber à la tentation de l'argent facile. Encore plus quand la famille traverse une zone de turbulences (séparation, divorce des conditions houleuses...). Les intervenants sociaux peuvent témoigner de l'incidence de la précarité et de l'instabilité familiale sur l'évolution du jeune, laquelle évolution est le reflet de l'environnement immédiat. Dans ce contexte, la solution ne saurait être que punitive mais est tributaire d'une approche inclusive qui permettrait au SPVM au même titre que les organismes proches des jeunes et des milieux communautaires de cerner tous les contours du phénomène. Sous cet angle, l'Association musulmane de Montréal-Nord invite le SPVM à être davantage à l'écoute de ces jeunes et à prendre part davantage aux rencontres de sensibilisation pour mieux s'imprégner de la problématique et apporter ainsi des solutions adéquates aux situations qui peuvent survenir. Sous cet angle, l'AMMN ne peut que reprendre pour son compte ce passage figurant à la fin du deuxième paragraphe du rapport Harmony;

Il est jugé nécessaire de développer des outils qui permettent de dresser un bilan objectif et d'établir des balises précises pour un suivi des tendances en matière de profilage racial

De manière globale, le SPVM n'oppose pas, à notre connaissance, une fin de non-recevoir catégorique au principe de rendre les interpellations aussi transparentes que possible, notamment celles visant les représentants des minorités. Le problème se situe au niveau de l'application sur le terrain. Officiellement, cette institution saisit toutes les tribunes pour le rappeler. Malheureusement, cette volonté affichée publiquement ne résiste pas vraiment à l'épreuve de la réalité. Et la plupart des mesures mises en avant revêtent rarement un caractère contraignant. Et c'est justement ce que les organismes communautaires dont l'AMMN, de même que l'opposition municipale à l'hôtel de ville fustigent à un moment où la Ville de Montréal appuie sans réserve le SPVM comme pour couper court à velléité de relance du débat.

Les recommandations

10395, Avenue Pelletier Montréal-Nord, Qc. H1H 3R2 Téléphone : 514-325-7322
ammn@live.ca

Sur cette base, et dans un souci d'apporter une contribution constructive au débat, l'Association musulmane de Montréal-Nord soumet les recommandations suivantes :

- 1- Réactiver sur de bonnes bases les comités de vigie du Service de police de la Ville de Montréal. L'ancienne équipe du SPVM avait en effet mis en place une structure de vigilance composée de sept comités à savoir :
 - Le Comité des aînés
 - Le Comité représentant la communauté arabe
 - Le Comité représentant la communauté noire
 - Le Comité représentant la communauté latino-américaine
 - Le Comité représentant la communauté asiatique
 - Le Comité représentant les jeunes.
 - Le Comité d'experts en matière de profilage racial

Ayant été partie prenante de cette initiative, l'AMMN peut témoigner de l'efficacité dudit comité qui avait mis son point d'honneur à adopter une politique aussi rassembleuse et inclusive que possible. Sa mise en place avait d'ailleurs reçu des échos favorables auprès des Nord-Montréalais. La nouvelle équipe du SPVM a, pour des raisons qui échappent à notre compréhension décidé de mettre en veilleuse cette initiative novatrice en s'en tenant à sa propre démarche. Cette dernière peut certes donner des résultats tangibles et probants, mais l'inclusion des représentants des minorités revêt une importance manifeste aussi bien en termes d'image et de perception que de résultats.

- 2- L'AMMN soutient sans ambages la revendication de l'opposition à l'Hôtel de Ville concernant la fixation des caméras au moment où l'opération policière est menée. C'est, à notre point de vue, non seulement une question de transparence, mais également de protection valable aussi bien pour la personne ciblée par l'intervention policière que pour l'agent lui-même. Ainsi, quand ce dernier est muni d'une caméra au moment de l'opération, toute ambiguïté est levée quant aux circonstances dans lesquelles l'intervention a eu lieu. Autant dire qu'il s'agit là d'un élément de preuve d'importance dans l'hypothèse où nous aurions deux versions contradictoires. Il y a consensus autour de cette question parmi les minorités qui dénoncent le profilage racial au moment de l'interpellation.
- 3- L'AMMN appelle le SPVM à recruter des agents issus des minorités. Nous considérons en effet que l'absence presque totale de policiers originaires de

- pays maghrébins dans un quartier comme Montréal-Nord relève de l'anomalie alors que des milliers de québécois d'origine maghrébine y sont installés. Cela n'enlève en rien au travail que peut effectuer un agent de n'importe quelle origine et qui peut être d'une rigueur incontestable mais la valeur ajoutée que suppose l'incorporation d'agents originaires du Maghreb serait très bien accueillie. La connaissance du milieu communautaire et la maîtrise de certains enjeux identitaires et culturels apporteraient une valeur ajoutée de tout premier ordre comme l'ont démontré les expériences antérieures auprès d'autres minorités après l'incorporation d'agents du même groupe.
- 4- L'AMMN reprend pour son compte la deuxième recommandation du rapport Armory concernant la publication d'un rapport annuel bien documenté sur les interpellations policières ciblant les minorités. Cela servirait de référence quant à l'évolution du comportement des agents vis-à-vis des groupes en question. L'AMMN retient tout spécialement le passage relatif à l'inclusion d'une *section dédiée aux personnes autochtones et aux groupes racisés dont les indicateurs de traitement différencié sont élevés (personnes noires et arabes, selon nos analyses), apportant un éclairage détaillé sur leur situation.* Du point de vue de notre association, le fait que ledit rapport soit rendu public s'inscrit dans le cadre du droit d'accès à l'information et qui constitue un droit inaliénable pour chaque citoyen d'une société démocratique.
 - 5- L'AMMN appelle à lutter contre l'impunité dans le cas des agents qui auraient fait montre d'excès de zèle au moment de l'interpellation. Si le code de déontologie du SPVM prévoit clairement des sanctions, il est toutefois bien rare qu'elles s'appliquent. Cela fait ancrer dans les esprits l'image d'une institution au dessus de tout soupçon et incapable de reconnaître que des erreurs de jugement peuvent se produire. L'AMMN revendique par conséquent un surplus de clarté concernant la politique des sanctions du SPVM de telle sorte que l'opinion publique soit bien renseignée quant à la nature des mesures qui peuvent être appliquées.

Conclusion

L'Association musulmane de Montréal-Nord salue sans ambages le rôle joué par le Service de police de la Ville de Montréal au profit de la collectivité. Incontestablement, ce corps constitué jouit du respect de l'opinion publique à l'échelle de la métropole et c'est en bonne partie grâce à lui que l'environnement dans lequel nous vivons est sécuritaire. Cependant, des dysfonctionnements subsistent et c'est ce que l'AMMN décrie dans un souci de veiller à les corriger dans l'intérêt de la collectivité. La notion du

pouvoir discrétionnaire des agents prête à confusion et peut donner lieu à différentes interprétations s'il ne fait pas l'objet de balises précises qui agiraient comme une feuille de route. Sous cet angle, l'AMMN réitère sa volonté d'appuyer toutes les mesures permettant de lutter avec efficacité contre le profilage racial.

La consolidation du code déontologique et la mise en place d'actions tangibles et sujettes à consultation de la part de l'opinion publique montréalaise font partie des mesures qui raffermiraient le lien de confiance entre le SPVM et les citoyens.